

Juin 2023

## Entre les bajoyers :

Trouvé dans le bief :  
Gestion des canaux  
en France

Tombé dans  
l'écluse :  
Situation du canal  
de Bourgogne

La maison  
éclusière :  
CSCB

Vie de l'association

Qu'on se le dise  
dans les écluses

L'écho de la Mère  
Lousine

Gratuitement et  
n'engageant que :

ASSOCIATION  
AUTOUR DU  
CANAL DE  
BOURGOGNE  
Place Pion 21150  
POUILLENAY  
FRANCE

[canalbourgogne@gmail.com](mailto:canalbourgogne@gmail.com)

Paraissant lorsqu'il y  
a assez d'informations  
Dépôt légal en cours

## LE FLUVIAL AU COEUR DES TERRITOIRES

« Une voie d'eau n'est rien sans son territoire et sans ceux qui la font vivre. Une concertation étroite avec les usagers de la voie d'eau, les institutions et les collectivités guide l'action des équipes développement du bassin Centre-Bourgogne. L'objectif ? Ancrer nos belles voies d'eau dans les territoires et en faire de véritables moteurs de développement touristique et économique »

Extrait du rapport VNF Bassin centre Bourgogne tour d'horizon 2021-2022 Page 5

## TROUVE DANS LE BIEF

### Comment sont gérés les canaux en France ?

Toutes les voies d'eau navigables françaises sont gérées par VNF selon un COP (*Contrat d'Objectif et de Performance*) signé en 2020 pour la décennie en cours.

Ce COP précise que pour les canaux de grand gabarit pouvant développer du fret : VNF doit accroître ce développement conjointement avec un soutien de l'Etat.

Pour les canaux de petit Gabarit (*type canal de Bourgogne*) VNF doit collaborer avec les collectivités locales dans le cadre d'un développement territorial et adapter son service en fonction des circonstances (*relation avec les collectivités, développement commercial, activités touristiques, opportunité locale, etc...*).

**VNF possède 2 offres de services sur les canaux petit gabarit :**

**Service plaisance** : un mouillage\* de 1,6 m est garanti et le service des écluses est assuré selon une régularité annuelle cadrée nationalement.

**Service nautisme et gestion hydraulique** : le mouillage\* n'est pas garanti, au mieux il est de 1,4m et le service des écluses est aménagé selon les disponibilités de VNF (*service à la demande*), il peut ne pas être assuré si les circonstances le nécessitent, ne reste dans ce cas qu'une gestion hydraulique ; soit la gestion de la circulation de l'eau.

\* **Mouillage** : profondeur d'eau du canal déterminant le tirant maximal (*hauteur de la partie immergée*) des bateaux pour naviguer (*le tirant doit être inférieur au mouillage*)

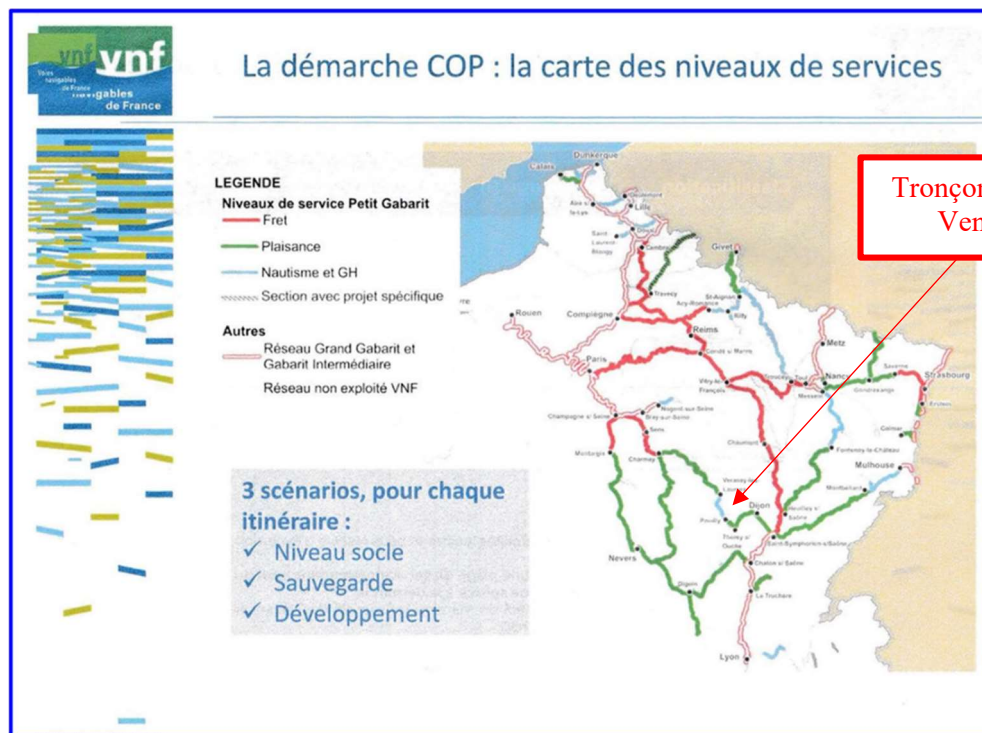
Le niveau de service **nautisme et gestion hydraulique** exclut de fait les possibilités de passage des bateaux du type péniches hôtels ou assimilés et a pour conséquence rapide d'éloigner irrémédiablement la portion de canal concernée de tout retour à un service navigation (*envasement des biefs, développement des plantes invasives, ouvrages des écluses de plus en plus obsolète, désintérêt pour les maisons éclusières, attrait touristique réduit, etc..*)

**Un service de gestion nautisme (ou hydraulique) sur une seule portion d'un canal, ne peut qu'affecter à terme l'ensemble du linéaire**

## TOMBE DANS L'ECLUSE

### Situation actuelle concernant le tronçon de Pouilly en Auxois à Venarey les Laumes :

Depuis la signature du COP, VNF a constaté que le tronçon Pouilly-Venarey possède tous les critères pour être géré selon un service de niveau nautisme (*ou hydraulique*) et non de niveau navigation.



Carte des différents services assurés par VNF Centre Bourgogne présentée à la CLU (*Commission Locale des Usagers*) le 17 novembre 2022 à Digoin (71) où apparaît le niveau de gestion appliqué sur le tronçon Pouilly à Venarey ;  
**soit nautisme et gestion hydraulique**

#### Par conséquent VNF alterne entre 2 niveaux de services sur le canal de Bourgogne :

- Un canal de Bourgogne ouvert à la navigation de Pouilly en Auxois à Saint-de-Losne (*incluant Dijon*) et de Venarey-les Laumes à Migennes
- Un canal de Bourgogne dit « Bourgogne 2 » fermé à toute possibilité de développement économique par la navigation (*versus le reste du canal*)

Si l'on veut maintenir le canal de Bourgogne en état de navigation sur l'ensemble du linéaire il faut revenir aux fondamentaux de sa raison d'être en définissant des étapes de développement contenues dans une charte fluviale ambitieuse établie entre collectivités locales et VNF, ouverte aux professionnels et aux associations, visant la pérennité de l'ensemble du linéaire.

*N.B. : Le dérèglement climatique n'est pas à l'origine du déclassement à la navigation du tronçon Pouilly à Venarey, mais les choix économiques et touristiques des dernières décennies ; cependant il est une circonstance aggravante de la situation.*

### Pour nous rejoindre, pour adhérer et télécharger ce document :

Site internet : [canal-bourgogne.org](http://canal-bourgogne.org)    [facebook.com/AutourduCanaldeBourgogne](https://facebook.com/AutourduCanaldeBourgogne)  
Mail : [canalbourgogne@gmail.com](mailto:canalbourgogne@gmail.com)

## LA MAISON ECLUSIERE

### Collectif de Sauvegarde du Canal de Bourgogne (CSCB)

13, rue Franche 21150 Grignon [cscb.contact@gmail.com](mailto:cscb.contact@gmail.com)

Porte – parole : Roger COLLINS



Dans l'élan de la constitution du collectif associatif le 19 janvier 2023, des courriers d'information et de sensibilisation ont été adressés à tous les communes du linéaire et les communautés de communes auxquelles elles sont rattachées.

Suite à cette communication des motions ont été prises par certaines collectivités. Le journal du canal de Bourgogne invite chacun à prendre connaissance des démarches publiques réalisées par les collectivités locales ou effectuer une recherche sur internet dans le cadre de la communication obligatoire des décisions prises par les assemblées délibérantes.

Une réunion des représentants intercommunaux à l'initiative du député de la 5<sup>ème</sup> circonscription (Beaune) a eu lieu en sous-préfecture de Beaune le 13 mars 2023 afin d'évoquer l'avenir du tronçon Pouilly - Venarey.

Il ressort de cette rencontre la création d'un comité de pilotage, dont la présence du CSCB a été acceptée, constitué pour gérer l'avenir de « canal de Bourgogne 2 » c'est-à-dire le tronçon d'un « sous-canal » situé entre Pouilly-en-Auxois et Venarey-les laumes. La première réunion de ce comité de pilotage est prévue le 23 juin 2023 à 10 h. à Pouilly-en-Auxois.

**Pour le collectif CSCB il est nécessaire de maintenir un moyen de communication pour les générations futures car aujourd'hui tout nous laisse penser qu'elles en auront besoin**

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Assemblée générale

L'A.G. de l'association a eu lieu le 6 avril 2023 à Pouillenay,  
Un résumé du compte rendu est présenté sur le site : [canal-bourgogne.org](http://canal-bourgogne.org)

### Plantation et entretien des arbres

En accord avec VNF, l'association a réalisé une plantation citoyenne de jeunes arbres sur le tronçon qui en était dépourvu en aval de Venarey les laumes. Il est nécessaire d'entretenir cette plantation (*renouveau des plants détériorés ou n'ayant pas repris, tuteurage, arrosage, etc...*).

*Pour la survie de ces jeunes pousses, les actions bénévoles ou citoyennes sont les bienvenues ;  
Contacter l'association*

Suite page suivante

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Exposition de photos permanente tous les jours durant juillet et août 2023

7 rue de la cure à Marigny le Cahouet,

reprenant certains aspects de la vie économique générés par le canal de Bourgogne et le début de la batellerie de plaisance à partir des années 1970

(se renseigner au préalable au 06 86 98 96 85 ou par mail : [canalbourgogne@gmail.com](mailto:canalbourgogne@gmail.com))

#### L'exposition sera :

**17 juin : port de Pont Royal** (commune de Clamerey)

**18 juin : fête des hirondelles réservoir du Tillot** (Route D 970 entre Rouvres s/s Meilly et Ste Sabine)

**27 août : repas champêtre Chazilly**

**1er octobre : foire d'automne Marigny le Cahouët**

A la demande l'exposition peut être itinérante totalement ou partiellement pour l'animation d'une fête

*L'association recherche tout support iconographique ou information historique ayant un intérêt patrimonial en lien avec le canal de Bourgogne, notamment sur le versant Yonne (Pouilly à Migennes)*

## QU'ON SE LE DISE DANS LES ECLUSES

**Vendredis 7 juillet et 4 août à 15h PONT-ET-MASSÈNE** découverte par VNF du réservoir de Pont  
Inscription auprès de l'office de tourisme des Terres d'Auxois au 03 80 97 05 96 Durée : 1h gratuit

**Samedi 8 juillet à 15h CRUGEY** à vélo 10 km de Crugey à La Bussière-sur-Ouche. Forge, cimenterie,  
Inscription office de tourisme de Pouilly-en-Auxois/ Bligny-sur-Ouche au 03 80 90 77 36 Durée : 2h30 5€

**Jeudi 27 juillet à 10h SAINT-RÉMY** le canal de Bourgogne du XIXe et XXe siècles,  
Inscription office de tourisme du Montbardois au 03 80 92 53 81 Durée : 1h30 5€ | 2,5€ - de 18 ans

**Samedi 29 juillet à 15h PONT-ROYAL** Les enfants pourront participer à la construction de bateaux.  
Inscription office de tourisme des Terres d'Auxois au 03 80 97 05 96 Durée : 1h30 5€ | gratuit - de 16 ans

**Samedi 19 août à 15h POUILLY-EN-AUXOIS** à vélo et lecture en patois sur la tuilerie sera également  
proposée par M. Chalon, membre des Rabaicheriers du Bochet  
Inscription office de tourisme de Pouilly-en-Auxois/ Bligny-sur-Ouche au 03 80 90 77 36 Durée : 2h30 5€

**Dimanche 3 septembre à 15h VANDENESSE-EN-AUXOIS** à vélo de Vandenesse à Escommes  
Inscription office de tourisme de Pouilly-en-Auxois/ Bligny-sur-Ouche au 03 80 90 77 36 Durée : 2h30 5€

**Et pour en savoir plus sur le canal de Bourgogne :** <https://www.pah-auxois.fr/le-canal-de-bourgogne/>  
Dont un livret jeune public pour explorer le canal en s'amusant

## L'ECHO DE LA MERE LOUSINE

Nos lectures incontournables pour comprendre le canal de Bourgogne

**Au fil du canal de Bourgogne** – Bernard LESUEUR - Edit. Glénat – 2022

**Un Canal et des Hommes** – sous la direction de Jean François BLIGNY et Michel PAUTY

Bulletin de la Société de la Société des Sciences de Semur en Auxois - 2012

**Ce n'est pas parce que l'on a l'impression que le canal a toujours existé  
que l'on ne doit rien faire aujourd'hui pour prolonger son existence**